

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES-VERBAL

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre, à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Crotelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Ronsard sous la présidence de Madame Véronique BERGER, Maire

Etaient présents : M. BAHE Valentin, Mme ROUSSELET Sabine, Mme AVIRON Maryse, Mme BEAL Sophie, Mme BOSSELUT Pascale, M. CROSNIER Jérémie, M. GAULT Yohan, M. VECCHI Armand, M. PILLON Damien, M. MESSON Rémi, M. Ramon FERREIRO

Formant la majorité des membres en exercice.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/06/2021 :

Madame Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2021, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le procès-verbal du 17/06/2021.

DÉSFFECTATION TERRAINS ZE133 ET ZH48 :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de désaffecter du domaine public les parcelles situées à Crotelles :

- Rue de l'Imbauderie, cadastrée section ZH numéro 48 ;
- Impasse des Vignes, cadastrée section ZE numéro 133.

Cette désaffectation est applicable à compter de ce jour.

Il sera apposé dans les meilleurs délais de la rubalise sur les accès pour en interdire définitivement l'accès.

Il est enfin précisé que ces parcelles ne supportent :

- Aucune voirie ni accès
- Aucun équipement public.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents et des votants, approuve la désaffectation du domaine public de ces deux terrains.

INFORMATIONS DIVERSES :

CITY STADE :

Le city stade récemment installé sur la commune est vivement utilisé de tous.

VITESSE RUE DE ROUEMENT :

La vitesse de circulation de la rue de Rougement est actuellement mesurée ainsi que sa fréquentation afin de pouvoir constater sur quelle zone la vitesse est excessive et ainsi pouvoir prendre les mesures nécessaires.

EVENEMENTS FUTURS :

- Le vide grenier aura lieu le dimanche 19 septembre : le pass sanitaire n'est pas exigé ;
- Le loto est prévu le 16 octobre avec une capacité maximale de 200 personnes ;
- Le marché gourmand est prévu le week-end du 20/21 novembre ; les conventions ont été envoyées aux exposants.

La séance est levée à 21h00